

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 JUILLET 2024

Le 11 Juillet 2024, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARE-MEDOC, légalement convoqué le 4 Juillet 2024, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoints, MUSETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, DALCIN, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, CADRET, BOYER, VEILLON, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** :

Mme SEGUIN	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	Mme MUSETTI Conseillère M <sup>ale</sup>
M. CROMER	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	Mme DALCIN Conseillère M <sup>ale</sup>
Mme BASQUE	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	M. LE BEDONCHEL Conseiller M <sup>al</sup>
Mme BOUDEAU	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ Adjointe
M. ALCOUFFE	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	Mme BOYER Conseillère M <sup>ale</sup>

**ABSENTS EXCUSÉS** : MM. MESSYASZ Adjointe, GOFFREDI, ROHEL, SANS et SETTIER, Conseillers M<sup>aux</sup>

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

---

**RAPPORTEUR** : Danielle FERNANDEZ

**407 - OBJET** : **Renouvellement convention « Prestation de Service » avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal, que lors de la mise en œuvre du contrat enfance jeunesse, la commune a signé une convention dite "*prestation de service*" avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde.

Ce document fixe les objectifs en matière d'accueil des jeunes enfants dans les structures périscolaires et détermine les règles d'attribution d'une aide financière versée annuellement par la CAF.

Vu les délibérations N° 232 du 7 Avril 2016 et N° 041 du 10 Juillet 2020, relatives à la signature d'une convention de prestations de service avec la CAF,

Considérant que ladite convention est arrivée à son terme et que pour continuer à bénéficier des aides de la CAF il y a lieu de la renouveler, pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2027,

Après avoir pris connaissance du document,

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**

- ☞ De renouveler la convention "prestation de service" de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), pour une durée de quatre ans, à compter du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2027,
- ☞ D'autoriser M. le Maire à signer ladite convention et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.



Pour copie conforme  
Le Maire

Bernard GUIRAUD

Acte télétransmis au contrôle de légalité  
Numéro de l'accusé réception  
033-213302409-20240711-407-DE  
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
Publié ou notifié le 12/07/2024